

# Compte rendu de la séance du mardi 30 avril 2019

Secrétaire(s) de la séance: Nicolas HERTKORN

## Ordre du jour:

Budget commune, décisions modificatives.  
Convention C P I E  
Devis cuisinière  
Devis ADAPEIM espaces verts  
Chèque Groupama  
Travaux eau potable  
Questions diverses : point sur l'emprunt  
P L U I - H  
centrale villageoise  
déchets verts  
planning élections Européennes

## Délibérations du conseil:

### **DE\_2019\_018 ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA**

Le Maire explique à l'assemblée que Groupama participe financièrement à une action de prévention et a envoyer un chèque de 118.90 € à la commune de Champneuville.

Le Maire propose à l'ensemble du conseil de voter pour l'encaissement du chèque n°0100390 à la somme de 118.90 € versé par Groupama.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **ACCEPTÉ** d'encaisser le chèque n°0100390 de Groupama pour la somme de 118.90 €.

### **DE\_2019\_019 DEVIS ENTRETIEN ESPACES VERTS**

Le Maire présente à l'assemblée les devis de l'ADAPEI MEUSE situé à Verdun, 4 rue de Cumières pour l'entretien des espaces verts sur la commune de champneuville.

Le Maire propose de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de retenir les 2 devis de l'ADAPEI Meuse : le devis n°967/880804/7 pour la somme de 438 euros TTC, et le devis n°968/880804/3 pour la somme de 382.80 euros ttc pour l'entretien des espaces verts ; et **AUTORISE** le Maire à signer les devis.

### **DE\_2019\_020 subventions 2019**

Le Maire fait lecture des demandes de subventions pour l'année 2019 à l'assemblée et propose de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, de verser les subventions suivantes :

- ADMR de Charny sur Meuse : 90.00 €
- AREMIG : 50.00 €
- Association AC du Talou : 60.00 €
- Association sportive et culturelle : 150.00 €
- Amicale sapeurs pompiers de Consenvoye : 200.00 €
- Association les Courlis Champneuville : 500.00 €
- Comité des fêtes de Champneuville : 1 000.00 €
- Collège de Thierville FSE : 150.00 €
- USEP Ecole Arc en Ciel de Bras sur Meuse : 100.00 €

## **DE\_2019\_021 Décision modificative**

Au sein du budget primitif 2019 de la commune, il a été inscrit au compte 020- dépenses imprévues en investissement un montant de 2000 € soit 7.98 % du total des dépenses réelles de la section arrêtées à 25061.86 €.

Alors que les dépenses imprévues ne doivent pas dépasser le plafond de 7.5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Il y a donc lieu d'adopter une décision modificative de nature à corriger l'anomalie.

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité des membres présents cette décision modificative.

## **DE\_2019\_022 Convention de partenariat entre le CPIE de la Meuse et la Commune de Champneuville**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, la convention de partenariat entre le CPIE de Meuse et la Commune de Champneuville ;

Autorise le Maire à signer cette convention.